

Règlement de voirie annexe 1 :

Demande d'Autorisation d'ouvrage pour occupation permanente du Domaine Public en sous-sol

1 - Identification du demandeur

Nom du Maître d'Ouvrage :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

2 – Type d'ouvrage à implanter

Nature de l'occupation :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réseau d'eau potable | <input type="checkbox"/> Réseau d'électricité |
| <input type="checkbox"/> Réseau d'assainissement eaux usées | <input type="checkbox"/> Réseau de gaz |
| <input type="checkbox"/> Réseau d'eaux pluviales | <input type="checkbox"/> Réseau de chauffage |
| <input type="checkbox"/> Réseau de télécommunications | <input type="checkbox"/> Réseau de fibre optique |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : | |

3 – Caractéristique de l'ouvrage

Emplacement précis de l'occupation (adresse) :

.....

.....

Date de début de l'occupation de la voie :

Le pétitionnaire s'engage à payer la redevance d'occupation du domaine Public communal déterminée par les droits de voirie en vigueur. Les ouvrages d'intérêt public ne sont pas soumis à ces droits.

Le pétitionnaire ci-dessus désigné s'engage à prendre toutes dispositions pour garantir le domaine Public contre toutes détériorations et à acquitter, sur avis de M. le Trésorier de Saint-Jean-de-Monts, les droits de voirie suivant le tarif en vigueur, ainsi que les frais de remise en état des lieux et notamment les réfections de tranchées.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire de l'ouvrage :